

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Crabier chevelu

Ardeola ralloides

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux
Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 71-80 cm

Longueur : 40-49 cm

Petit héron beige foncé à ailes blanches. En période nuptiale les côtés de la tête et du cou sont blanc jaunâtre, et le dos ocre clair à faibles reflets violacés. Les plumes s'allongent sur la nuque. Le bec devient bleuâtre avec le bout noir et les pattes rouge-corail. En période internuptiale les côtés de la tête et du cou sont nettement rayés de gris. Le dos devient plus foncé et plus terne, les plumes de la nuque sont plus courtes, le bec et les pattes deviennent vert-jaune.

DISTRIBUTION

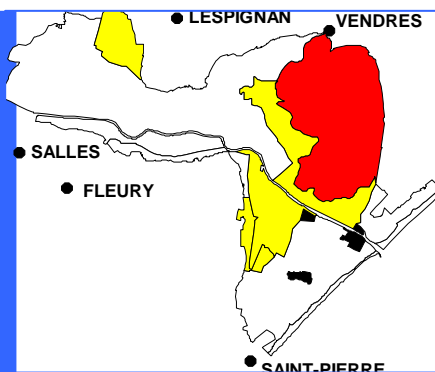
Languedoc-Roussillon : Camargue gardoise

France : Camargue, quelques sites sur la façade atlantique, dans la région Midi-Pyrénées

ÉCOLOGIE

Le Crabier chevelu s'installe dans des colonies mixtes d'Ardéidés comme l'Aigrette garzette ou le Héron garde-bœufs, généralement à proximité de marais permanents ou de marais de chasse maintenus en eau artificiellement. Le nid est établi en périphérie de la colonie dans les formations denses de boisements ou de buissons constitués par de Saules, des Peupliers ou des Tamaris, souvent sur des ronciers ou des arbres. Ce héron a un besoin de sécurité et d'absence de dérangement. Il se nourrit dans les marais permanents, essentiellement de grenouilles, de petits poissons, de larves de coléoptères et d'autres insectes aquatiques.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Le Crabier chevelu n'était considéré que comme un migrateur allant sur des sites de reproduction camarguais.

En 2006, son statut est passé de migrateur à nicheur, puisque 6 couples étaient cantonnés dans la colonie d'Aigrette garzette et de Héron gardeboeufs de l'étang de Vendres.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Disparition des habitats favorables à son alimentation (prairies inondés particulièrement)
- Dérangement anthropique sur les colonies

CONSERVATION

- Maintenir des étendues importantes de marais d'eau douce favorables à l'alimentation du Crabier et peu dérangés par l'homme
- Restaurer ou recréer des habitats favorables à sa reproduction qui ont tendance à disparaître (Fourrés de Tamaris inondés)